

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 JUIN 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 14 juin 2006 à 9h00 à La Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- Monsieur Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan

Étaient excusés :

- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine, donne pouvoir à M. HAMEL
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, donne pouvoir à M. THOMAS
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

Assistaient également à la séance :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 JUIN 2006 A 9H00**

II – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

**5 – Acquisition de licences SIG par les syndicats de rivière ;
Contribution de l'IAV**

Les systèmes d'information géographiques (SIG) sont devenus des outils indispensables à la cartographie, et plus généralement à la gestion des données d'occupation de l'espace.

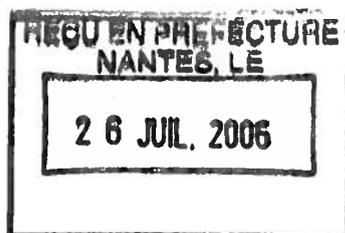
La mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) passe par un échange permanent de données entre les services de l'I.A.V et les syndicats de rivière. Ces échanges iront en se renforçant dans le cadre des conventions de mise en œuvre du S.A.G.E, telle celle en cours de préparation avec la Région Pays de la Loire.

Il se pose donc la question d'équiper les syndicats qui en feront la demande d'un logiciel de SIG, afin de faciliter la mise en commun des bases de données.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence avec le SIG de l'I.A.V et ses formats de bases de données, il est impératif de retenir le logiciel ARC VIEW, dont le distributeur exclusif pour la France est la société ESRI FRANCE à MEUDON.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **Décide d'équiper les syndicats de rivière qui en feront la demande du logiciel ARC VIEW, la maintenance du logiciel et la formation des personnels restant à la charge du syndicat.**
- **Précise que l'I.A.V procédera à l'acquisition auprès du fournisseur, puis remettra ce logiciel au syndicat qui remboursera à l'I.A.V 50 % de son prix TTC.**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.**



Pour extrait conforme

Le Président

Yvon MAHE